

## SAISON SPORTIVE 2023 - 2024 INFORMATIONS DE RENTREE

### A- Processus de renouvellement de la licence pour le licencié :

- Votre licence 2023 court (et vous couvre) jusqu'au 31 décembre 2023.
- Le processus de ré affiliation des clubs ouvrira **le vendredi 1<sup>er</sup> septembre**.
- Vous recevez un e-mail vous informant que votre club est ré affilié ; à partir de cette information vous pouvez procéder au renouvellement de votre licence pour la saison 2024. Vous ne pourrez ni vous licencier, ni renouveler votre licence tant que votre club n'est pas affilié – ré affilié.
- Vous conservez vos identifiants de la saison passée.
- Si vous avez égaré, oublié vos identifiants, attention une nouvelle procédure a été mise en place.
- Vous effectuez votre saisie de renouvellement en renseignant attentivement les onglets et vous prenez soin de relire vos informations ou réponse avant de valider.
- Concernant le refus d'assurance I.A (Individuelle Accident) : en cas de refus de l'I.A, et afin d'éviter toute erreur de saisie, vous devez adresser à votre club le coupon refus d'assurance I.A. Le club validera alors à réception votre refus d'I.A. Attention, avec la MAIF, le nouvel assureur fédéral, les modalités d'assurance ont évoluées avec 3 options proposées.
- Une fois votre saisie terminée et validée, vous adressez au club le formulaire de demande de licence signé, le règlement de votre licence.
- Vous êtes tenu informé par mail de l'évolution de votre demande de licence. Ces informations sont également disponibles sur votre compte Espace Tri 2.0
- Votre licence 2024, n'entrera en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais vous pourrez la télécharger dès sa validation. Soyez néanmoins vigilant de ne pas l'utiliser sur des manifestations ayant lieu en 2023 (modification de votre catégorie d'âge, changement de club éventuel).
- Toute licence renouvelée après le 31 décembre 2023 fera l'objet d'une pénalité de 50 euros.

## B- Pour une 1ere licence :

- Je peux me licencier dès que mon club est affilié pour 2023-2024. Votre licence fédérale sera valable dès validation par la Ligue et jusqu'au 31/12/2024. Toute nouvelle licence peut se prendre à n'importe quel moment de la saison à condition que le club de mon choix soit affilié / ré affilié à la F.F.TRI.
- Je me connecte à <https://espacetri.fftri.com/>
- Dans ESPACE TRI 2.0, je clique sur SE LICENCIER et je renseigne minutieusement les champs. Attention, si vous vous licenciez dans un club, vous choisissez une licence club et surtout pas une licence individuelle, hors club.
- Soyez attentif à votre adresse mail, car c'est par elle que transiteront toutes les informations transmises par la F.F.TRI.
- Attention également au club choisi, car le menu déroulant affiche le nom des clubs affiliés par ordre alphabétique.
- Sauvegardez votre identifiant et votre mot de passe qui vous serviront à accéder à votre compte (téléchargement de la licence, déclaration de sinistre, information assurance, résultats...) et au renouvellement de votre licence l'an prochain.
- Concernant le refus d'assurance I.A (Individuelle Accident) : en cas de refus de l'I.A, et afin d'éviter toute erreur de saisie, vous devez adresser à votre club le coupon refus d'assurance I.A. Le club validera alors à réception, votre refus d'I.A.
- Une fois votre saisie terminée et validée, vous adressez au club le formulaire de demande de licence signé, le règlement de votre licence, et tout autre document demandé par le club.
- Vous êtes tenu informé par mail de l'évolution de votre demande de licence. Ces informations sont également disponibles sur votre compte Espace Tri 2.0
- Votre licence 2024 est valable dès sa validation par la Ligue et jusqu'au 31 décembre 2024. Dès sa validation, je peux télécharger, imprimer ma licence 2024. Une nouvelle licence 2024 validée par exemple le 20 septembre 2023 vous fait bénéficier l'équivalent d'une licence 2024 gratuite du 20/09/2023 au 31/12/2023.

